

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AAP ORMAT : ACCOMPAGNER L'INDUSTRIALISATION DU
RECYCLAGE EN FRANCE, AU SERVICE DE LA SOUVERAINETÉ ET
DES RESSOURCES**

Le 17/03/2025

A l'occasion de la journée mondiale du recyclage du 18 mars, l'ADEME dévoile son nouvel appel à projet pour soutenir et accompagner le développement des filières de recyclage et l'incorporation de matières issues du recyclage dans les industries en France.

Depuis 2023, l'ADEME met en œuvre l'appel à projets ORMAT (Objectif Recyclage MATières), dédié au soutien à la production et à la réincorporation de 6 matières premières de recyclage : plastiques, élastomères et composites, textiles, métaux, bois, papiers et cartons, et verre et matériaux minéraux, financé par le Fonds Économie Circulaire. Le recyclage de déchets pour produire de la matière première de recyclage, et son utilisation dans la fabrication de produits français et européens, représentent des leviers majeurs de réduction des impacts environnementaux et de diminution de la pression sur les ressources. Il permet d'éviter l'enfouissement et l'incinération de déchets, l'extraction, la consommation et la transformation de ressources fossiles et forestières, de minéraux et minerais métalliques. Les 2 premières éditions d'ORMAT ont permis d'apporter un soutien à 279 projets, correspondant à 62 millions d'euros de financements pour un coût de projets de 377 millions d'euros. Le succès d'ORMAT confirme ainsi la volonté des entreprises d'accélérer le déploiement de nouvelles capacités de recyclage, et l'utilisation de matières premières de recyclage dans la production.

Avec la concrétisation des 152 projets d'investissements financés, ORMAT permettrait après la mise en service des installations attendues d'ici 2 à 4 ans, le surtri, la préparation ou l'utilisation de matières recyclées **de 23 000 tonnes de déchets textiles, 87 000 tonnes de déchets plastiques, de 253 000 tonnes de métaux ou batteries (dont remanufacturation et régénération de celles-ci), et de 1,7 Mt de déchets minéraux (dont verre).**

Comme présenté en détail dans l'évaluation environnementale du Bilan National du Recyclage¹, **l'incorporation d'une tonne de matière recyclée permet, par rapport à l'utilisation d'une tonne de matière vierge, des gains environnementaux**, et notamment **une réduction des gaz à effet de serre** avec des différences selon les matériaux (par exemple réduction de 2 700 kg eq CO2 par tonne de plastique recyclé utilisé ou réduction de 1 500 kg eq CO2 /t de métaux ferreux recyclé utilisé - le recyclage d'une tonne d'acier permettant d'éviter 58 % des émissions de GES nécessaires à la production de l'équivalent en acier primaire²), **ainsi que des ressources énergétiques totales (fossiles et renouvelables) économisées.**

¹ <https://librairie.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/6959-bilan-national-du-recyclage-bnr-2012-2021.html>

² <https://librairie.ademe.fr/ged/8631/Potentiel-amelioration-recyclage-metiaux-France-rapport.pdf>

L'utilisation de matière recyclée constitue ainsi un levier efficace pour **réduire l'empreinte carbone des activités industrielles**.

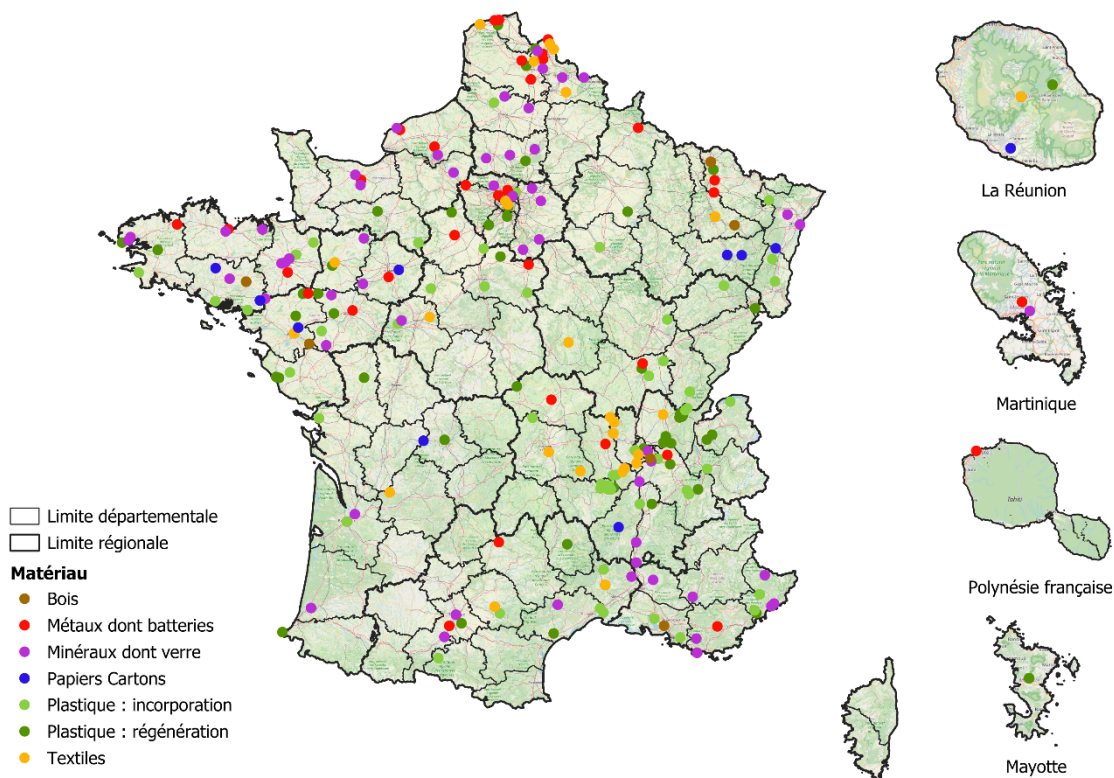
Dans un contexte où la recherche de souveraineté vis-à-vis des ressources est stratégique, l'ADEME lance le volet 2025 de l'appel à projets ORMAT.

L'industrialisation du recyclage, un levier majeur pour réduire les tensions d'approvisionnement

L'ADEME rappelle que la **consommation de matières premières de recyclage vise en priorité, en vue de limiter la pression sur les ressources naturelles, à se substituer à celle de matière vierge** et non s'y additionner, tout en s'accompagnant d'**actions visant à diminuer globalement la consommation de matières**. Par ailleurs, dans un contexte économique mondial de tensions sur l'accès aux ressources, la consommation de matières premières de recyclage participe à la **souveraineté, par la réduction de la dépendance française et européenne à des importations soumises à de nombreuses tensions et risques de ruptures**, et à la décarbonation et résilience de l'outil productif français.

Ainsi, ORMAT accélère et facilite l'industrialisation du recyclage pour 6 familles de matériaux, afin de **réduire les tensions d'approvisionnement et de diminuer l'usage des ressources naturelles**. Par ailleurs, en moyenne, ce dispositif de soutien public constitue un effet levier significatif : **1€ d'aide ADEME permet la réalisation de 6€ de projets dans le cadre d'ORMAT**.

Localisation des projets lauréats ORMAT contractualisés en 2023 et 2024



Accélérer le pas, partout en France : candidater à l'appel à projets ORMAT 2025

Compte-tenu des précédents succès, l'ADEME relance l'appel à projets ORMAT en 2025, sur le même périmètre de matériaux, et le dote d'une enveloppe de 35 M€ au sein du Fonds Economie Circulaire. Cette édition ORMAT 2025 permettra d'accompagner des projets dans le domaine du recyclage et de l'incorporation de matières recyclées dans les produits finis et semi-finis :

- Tant sur les projets d'études de faisabilité techniques et économiques, les diagnostics, les tests et essais (ORMAT Axe 1), pour des intensités d'aide maximum de 60 à 80% ;
- Que sur les projets d'investissements (ORMAT Axe 2 : achats de machines, outillages industriels...) pour des intensités d'aide maximum allant de 40 à 60%.

La première relève pour la remise des projets est fixée au 15 mai 2025.

Un **webinaire de présentation** du nouvel appel à projet ORMAT est **prévu le mardi 25 mars**.

Pour aller plus loin :

- Retrouvez l'appel à projet ORMAT 2025 [ici](#).
- Inscrivez-vous au webinaire de présentation [ici](#).
- Consultez les lauréats ORMAT 2023 et 2024 [ici](#).

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche. www.ademe.fr